

2021
HAPPY
NEW
YEAR

Meilleurs vœux !

**Coup d'œil sur le budget
et les taxes 2021 - PP. 3 à 5**

**Yes we plant !
Le PCDN y participe - P. 7**





Rebondir, en retenant les leçons.

On peut espérer que la crise sera bientôt derrière nous. Mais les dégâts sont là.

Des familles ont connu des décès, souvent sans pouvoir saluer dignement celui qui s'en allait. Nos aînés ont été isolés au-delà de l'esseulement qui, souvent, caractérise déjà les fins de vies. Nos enfants ont été privés de scolarité normale, de sourires, de contacts, de jeux. Les indépendants souffrent. Plus globalement, chacun est impacté, dans sa vie professionnelle, dans sa vie familiale, dans son quotidien.

Et pourtant, l'optimisme doit nous guider.

Il faut croire en l'individu, et en sa force de rebondir. Toute crise peut être une opportunité, pour autant qu'on en tire les enseignements.

Confinés, nous nous sommes dégourdi les jambes en nous promenant dans nos campagnes, découvrant ou redécouvrant des endroits magiques et oubliés. Nous avons retrouvé nos voisins. Nous avons pris conscience de l'importance d'offrir l'essentiel à nos enfants : la famille, l'école, les copains de classe; les amis du quartier, le club de sport, ...

La fréquentation des commerçants et des producteurs locaux est apparue comme une évidence. Une solidarité nouvelle et locale a vu le jour.

Nous avons redécouvert des valeurs essentielles.

Cette crise aura donc eu du bon, malgré tout. Mais pour en sortir grandis, nous devons intérioriser ses enseignements. Avoir de la mémoire.

A nous, lorsque la vie « normale » reprendra son cours, de faire l'effort de nous remémorer les manques rencontrés et les valeurs redécouvertes à l'occasion de cette période troublée.

Si nous sommes capables d'agir de la sorte, nous en sortirons plus riches, sur le plan humain.

Vivement le plaisir de se retrouver et de se faire l'accolade !

François Wautelet, Bourgmestre

Christine Collignon, Jean-François Ravone, Hélène Fastré,
Brigitte Simal, Echevin(e)s

Philippe Ancion, Président du CPAS

Editeur responsable :

Collège communal de Villers-le-Bouillet

Coordination rédactionnelle :

Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques

Prochaine parution du 4530 : Avril 2021

Merci à l'ensemble des personnes, qui, au sein des différents services communaux, ont apporté leur contribution rédactionnelle à ce numéro.

Retrouvez l'information sur :



Commune de Villers-le-Bouillet



Horaires d'ouverture

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 — 12h	8h30 — 12h	-	8h30 — 12h	8h30 — 12h
Après-midi	-	-	13h30 — 19h	-	-

Attention ! Au vu des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, les services communaux reçoivent uniquement sur rendez-vous préalable.

Permanences

Le Service Population & Etat Civil tient une permanence le mercredi de 16h à 19h (excepté du 1 juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 sur rendez-vous préalable uniquement.

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 19h sur rendez-vous préalable uniquement

Coup d'œil sur le budget communal 2021

Le Conseil communal de Villers-le-Bouillet a approuvé le budget communal de l'année 2021 lors de sa séance du 22 décembre dernier. Il présente un boni à l'exercice propre (2021) de 76 171,71€, le boni global (en tenant compte du résultat 2021 et des années précédentes) est de 822 275€. Au niveau du budget extraordinaire, des investissements pour un montant de 4 029 947€ sont prévus.

Qu'est-ce qu'un budget communal ?

Un budget communal est une prévision de toutes les recettes et dépenses qui pourront être effectuées au cours de l'année civile, 2021 dans ce cas. Seules les dépenses inscrites dans ce budget peuvent être effectuées. Afin de pallier ce problème, le budget est modifié à une ou plusieurs reprises durant l'année par le biais de modifications budgétaires. Le budget communal est préparé par le Collège communal et arrêté par le Conseil communal avant le début de l'exercice concerné, soit le 31 décembre au plus tard. Avant de pouvoir être exécuté, il devra d'abord faire l'objet d'une approbation ou d'une réformation par la tutelle, à savoir la Région wallonne. Un budget est également composé de deux parties distinctes : l'ordinaire et l'extraordinaire. Le service ordinaire reprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui se produisent au moins une fois au cours de chaque exercice financier, donc au cours d'une année civile, et qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement régulier. Le service extraordinaire reprend de son côté les investissements prévus par la majorité en place durant l'année.

Le service ordinaire du budget communal 2021

> Les dépenses

Les dépenses communales pour l'année 2021 sont évaluées à 8 720 427,45€. Elles sont globalement réparties en 4 grands postes budgétaires :

- Les frais de personnel

Ce poste comprend les traitements des agents communaux et des élus, les pensions des agents communaux et des anciens élus ainsi que d'autres charges de personnel. En 2021, les frais de personnel s'élèvent à 3 245 212€ pour la Commune de Villers-le-Bouillet, soit 37,2% des dépenses communales prévues.

- Les dépenses de transfert

Les transferts sont des sommes d'argent que les communes accordent à divers acteurs publics auxquels elles sont liées. En 2021, le total des dépenses de transferts s'élève à 2 723 020 euros, soit 31,2% des dépenses totales. On note une diminution de plus de 210 000 euros par rapport à 2020. Les principales dépenses de transferts concernent des dotations à différents acteurs de la vie de tous les jours :

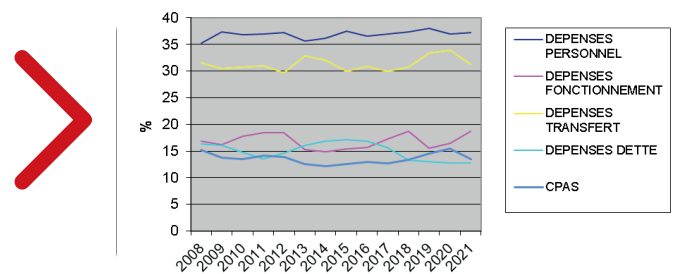
- Dotation au CPAS : 1 172 901€ (13,5% des dépenses totales)
- Dotation à la zone de secours HEMECO (incendie) : 232 418€
- Dotation à la zone de police : 490 258€
- Subside de fonctionnement à l'ASBL « Les Petites Bouilles » : 100 000€
- Subside de fonctionnement à l'ADL : 56 830€

- Les frais de fonctionnement

Ces dépenses reprennent tous les frais courants indispensables aux communes afin d'accomplir leurs missions quotidiennes, comme par exemple les frais administratifs, les charges de chauffage, les frais informatiques, les frais de téléphone, les frais d'entretien des bâtiments, l'achat de matériel et de fournitures... En 2021, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1 637 113€, soit 18,7% des dépenses totales.

- La charge de la dette

Ce poste reprend les charges récurrentes liées aux emprunts à long terme souscrits par les communes. En 2021, cette charge s'élève à 1 115 081€, soit 12,8% des dépenses totales.



> Les recettes

Les recettes au budget ordinaire de l'exercice 2021 sont évaluées à 8 796 599€. Elles proviennent globalement de trois grands postes :

- Les recettes de transferts

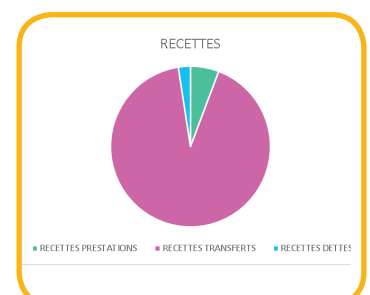
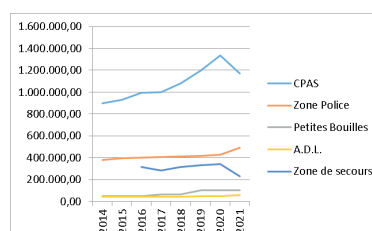
La principale source de revenus des communes correspond aux recettes de transferts. Il s'agit des revenus liés à la fiscalité, mais également aux fonds et subsides. En 2021, ces recettes sont évaluées à 8 079 691€, soit 92% des recettes totales. Elles proviennent en grande partie de la fiscalité (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, taxe additionnelle au précompte immobilier, taxes et redevances communales). On note également une dotation du Fonds des communes pour un montant de 1 503 779€.

- Les recettes de prestation

Il s'agit ici des rentrées récurrentes générées par les biens communaux (loyers, location de matériel ...), mais aussi de l'occupation de la voirie par les opérateurs des réseaux de gaz et d'électricité. En 2021, ces recettes représentent 5,7% des recettes totales, soit un montant de 502 360€.

- Les recettes de dettes

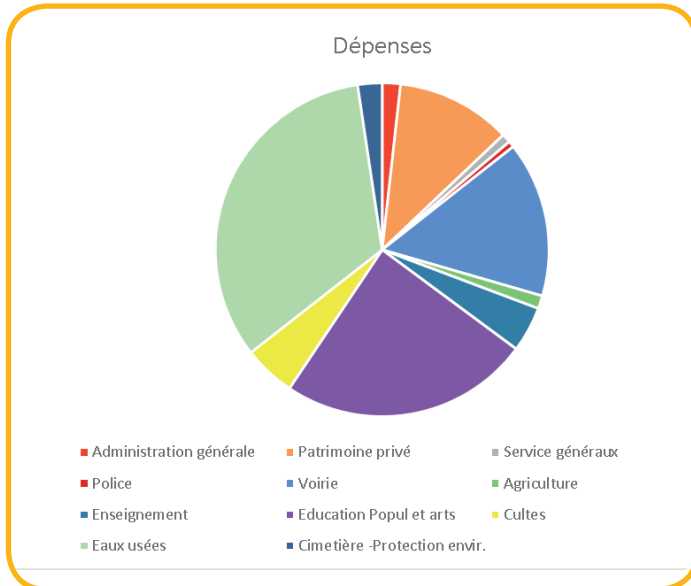
Ces recettes sont notamment constituées des revenus de participations financières (dividendes). En 2021, elles sont évaluées à 214 547€, soit 2,4% des recettes totales.





Plus de 4 millions d'euros d'investissements prévus en 2021

Le deuxième volet du budget communal, le service extraordinaire, reprend les investissements prévus par le Collège communal durant l'année. Pour l'année 2021, le montant prévu pour ces investissements est de 4 029 947€ !



> Ces investissements se répartissent en différents postes. Voici un aperçu des prévisions des principales dépenses :

Eaux usées – 1 357 436€

- Egouttage et réfection de la rue de la Sablière – 550 000€
- Réfection de la voirie et pose d'égouttage RN65 et rue Hochet 320 000€
- Egouttage et réfection d'une partie de la rue des Ecoles 240 000€
- Travaux rue Le Marais à Fize-Fontaine – 150 000€
- Etude du cadastre des égouttages – 50 000€

Education populaire et arts – 955 081€

- Aménagement d'un espace multisports à Warnant – 655 081€
- Aménagement des vestiaires pour la mise en conformité incendie au football de Fize-Fontaine – 80 000€
- Etude pour le remplacement de l'éclairage par du LED au football de Warnant – 70 000€
- Etude pour le remplacement de l'éclairage par du LED au football de Fize-Fontaine – 70 000€
- Etude pour le remplacement de l'éclairage par du LED au football de Villers – 70 000€

Voiries – 598 384€

- Réfection de la rampe d'accès vers le cimetière de Warnant et aménagement de l'allée centrale – 300 000€
- Aménagement du site de la sablière – 50 000€
- Aménagement des locaux du hall technique – 45 000€
- Aménagements de voiries pour la mobilité douce – 40 000€

- Achat de matériaux pour des aménagements de voiries 20 000€
- Etude pour des travaux de voirie rue des Meuniers – 15 000€
- Etude pour des travaux de voirie rue du Château et de Borlez 15 000€
- Etude pour la sécurisation du carrefour de l'église – 5000€
- Etude pour des travaux de voiries rue de l'Avenir, rue du Progrès, rue Grande Ruelle – 3 884 €

Patrimoine privé – 442 500€

- Achat d'un terrain – 400 000€
- Travaux de rénovation de la maison de quartier de Fize-Fontaine – 20 000€
- Mission d'assistance à la création d'une Régie Communale Autonome – 10 000€
- Auteur de projet pour le presbytère de Warnant – 10 000€

Cultes – 209 819€

- Meneaux de l'église de Warnant – 100 000€
- Subside extraordinaire à la Fabrique d'Eglise de Warnant 74 715€
- Subside extraordinaire à la Fabrique d'Eglise de Dreye 15 104€

Enseignement – 175 000€

- Création et aménagement d'un parking à l'école de Vaux-et-Borset – 60 000€
- Rénovation des aménagements extérieurs à l'école de Villers-le-Bouillet – 35 000€
- Rénovation et entretien de la toiture à l'école de Villers-le-Bouillet – 30 000€
- Réparation et rénovation de la toiture/corniche à l'école de Vaux-et-Borset – 20 000€

Cimetières et protection de l'environnement – 106 300€

- Rénovation des murs d'enceinte du cimetière de Dreye 50 000€
- Aménagement des abords du cimetière de Vieux-Waleffe 20 000€

Administration générale – 70 075€

- Frais informatiques – 50 000€
- Adaptation ou achat d'une nouvelle centrale téléphonique 15 000€

Agriculture – 50 000€

- Projets de la commission agri-rurale – 50 000€

Services généraux – 34 500€

- Achat d'autos et de camionnettes – 20 000€
- Equipement pour le camion polyvalent – 10 000€

Des impôts inchangés et des taxes adaptées

> Lors de ses séances des mois d'octobre et de décembre, le Conseil communal a avalisé les taxes et redevances pour une période allant jusqu'à... 2025. Bonne nouvelle pour le citoyen, aucune nouvelle taxe n'est ajoutée. Simplement, l'ensemble des montants repris dans les différents règlements sont soumis à l'indexation, ce qui peut expliquer une légère variation de la somme à payer.

Les centimes additionnels au précompte immobilier sont fixés à 2700. Le taux de la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques est arrêté à 8,4% de l'impôt dû à l'Etat pour le même exercice.

Parmi les autres taxes et redevances prévues, on note une taxe annuelle de 496,73€ par seconde résidence, une taxe sur les immeubles inoccupés et/ou délabrés s'élevant à 25€ par mètre courant de façade lors de la première taxation, 50€ par mètre courant de façade lors de la deuxième taxation et 270€ par mètre courant de façade à partir de la troisième taxation. Une taxe est également perçue sur la détention de chien. Elle est fixée à 11,04€ lorsqu'il s'agit d'un deuxième chien et à 33,12€ par chien supplémentaire à partir du troisième.



Crédit : @AS

Les dépôts sauvages coûteront plus

La seule augmentation de redevances votée au Conseil communal (9 voix pour, 7 abstentions) concerne l'intervention des services communaux en raison du non-respect de certaines dispositions réglementaires en matière de propreté publique et d'affichage. Là, les montants ont été portés au maximum afin d'essayer de dissuader les contrevenants, notamment en matière de dépôt sauvage. L'enlèvement de déchets abandonnés ou déposés à des endroits non autorisés par les services communaux est fixé comme suit :

- 100€ pour les petits déchets, tracts, emballages divers, contenus de cendriers... jetés sur la voie publique ;
- 100€ par sac ou récipient contenant des déchets provenant de l'activité normale des ménages, commerces, administrations, collectivités ;
- 500€ pour des déchets de volume plus important qui ne peuvent être enlevés que lors des collectes d'objets encombrants ou qui peuvent être déposés au parc à conteneurs ;
- Dans le cas où l'enlèvement du dépôt et/ou la remise en état du lieu entraîne une dépense supérieure au taux forfaitaire ci-dessus, l'enlèvement sera facturé sur base d'un décompte des frais réels.

Parmi les autres interventions des services communaux, l'enlèvement et/ou le nettoyage rendu nécessaire du fait d'une personne ou d'une chose, comme par exemple les vidanges dans les avaloirs, l'abandon de graisse, huiles de vidange, béton, mortier, sable ou de produits divers sur la voie publique, est facturé 100€ par acte.

L'effacement de graffitis, tags et autres inscriptions apposés sur le domaine communal coûte quant à lui 275,96€. Enfin, l'enlèvement de déjections canines de la voie publique et/ou le nettoyage de salissures générées par un animal dont une personne est le gardien est facturé 100€ par déjection et/ou par acte.

Pas de modification au niveau de la taxe déchets

En ce qui concerne la gestion des déchets, la taxe doit être fixée annuellement. Celle-ci reste inchangée et s'élève à 44€ pour un ménage d'une seule personne, 74€ pour un ménage constitué de 2 personnes, 84€ pour un ménage de trois personnes, 94€ pour un ménage de quatre personnes et 104€ pour un ménage de 5 personnes ou plus. 10 levées par an, les 2 conteneurs confondus, sont comprises dans le service minimum. Si ces quotas sont dépassés, il en coûtera 0,26€ pour tout kilo de déchets ménagers bruts jusqu'à 100kg par habitant et 0,31€ pour tout kilo au-delà de 100 kg par habitant ainsi que 0,20€ pour tout kilo de déchets ménagers organiques. 2 euros seront dus par levée supplémentaire du conteneur de déchets ménagers bruts (conteneur noir) et 1,50€ par levée supplémentaire du conteneur de déchets ménagers organiques (conteneur vert).

Le montant de ces taxes est directement relié au coût-vérité. Il représente le coût réel et complet de la collecte et du traitement des déchets et doit obligatoirement se situer entre 95 et 110%. Pour 2021, le taux de couverture du coût-vérité pour notre commune est de 96%.



Cessez le feu... dans votre jardin !

Brûler ses déchets à l'air libre, dans des « brûle-tout » ou incinérateurs de jardin, est devenu au fil du temps, monnaie courante. Que ce soient les déchets de jardin, les papiers cartons, les déchets plastiques ou autres, la tentation est grande de les brûler. Une petite allumette et nous voilà débarrassés vite fait de déchets encombrants. Notre agent constatateur et nos policiers locaux interviennent de plus en plus pour des feux effectués dans les jardins. Il est important de vous expliquer en quoi cela engendre de nombreuses nuisances et/ou impacts sur l'environnement et que l'incinération de déchets verts ne peut s'effectuer que sous certaines conditions...

Quels sont les dangers ?

Comme tout processus de combustion, en l'absence de filtres, ce type d'activité pollue l'atmosphère, nuit à l'environnement mais aussi à la santé de chacun d'entre nous. Brûler ses déchets à domicile, même uniquement ses déchets de jardin, produit une quantité importante de dioxines due à la présence de chlore : entre 1 000 et 8 000 fois plus que la norme imposée aux usines d'incinération de déchets ménagers.

La sécurité est également en danger ! Les feux laissés sans surveillance peuvent s'étendre à d'autres espaces (prairies, bois, bâtiments) ou attirer les enfants qui s'y brûlent. Les fumées denses et opaques peuvent envahir les routes rendant la circulation difficile, voire dangereuse.

Que dit la loi ?

L'incinération des déchets de jardin tels que les déchets végétaux secs provenant de l'entretien normal de jardins, est tolérée sous certaines conditions conformément aux Codes Rural et Forestier. Les feux allumés en plein air doivent être situés à plus de 100 mètres des habitations et à plus de 25 mètres des bois et forêts.

Par temps de grand vent, tout type de feu est formellement interdit.

L'incinération de déchets ménagers tels que papiers, cartons, emballages, bouteilles en plastique ou autres déchets toxiques est strictement interdite par la loi, sous peine de sanctions pénales.

Les solutions

Des solutions adéquates et économiques sont aujourd'hui mises à notre disposition pour évacuer nos déchets, et ce, dans le respect de l'environnement :

- Les déchets de jardin sont collectés dans les recyparcs.
- Le **compostage à domicile** est également une solution pour recycler vos déchets verts.
- Un **service de broyage de branchages à domicile** est mis en place par l'administration communale.

Pour les autres déchets, il y a :

- La collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels
- La collecte en porte à porte des papiers-cartons
- La collecte en porte à porte des PMC
- Les recyparcs
- Les bulles à verre
- La collecte des encombrants via la Ressourcerie du Pays de Liège
- La collecte des déchets de plastique agricole

Quelques conseils

Si le brûlage de déchets de jardin est autorisé, la prise de certaines précautions est indispensable. Pour faire un feu dans son jardin en toute sécurité, il faut :

- Faire sécher les déchets verts quelques jours à l'avance (ceci limite l'émission de fumée) ;
- Ne brûler les déchets verts que sous un vent inférieur à 20km/h ;
- Limiter la hauteur du tas de déchets verts à environ 1 mètre ;
- Le faire loin des arbres et branchages d'arbres ;
- Creuser un trou en évitant les racines d'arbres ;
- Brûler de préférence sur la terre franche dépourvue d'humus, sur de la roche ou sur le sable ;
- Délimiter la surface avec des pierres avant d'allumer le feu ;
- Arroser les braises avec de l'eau pour éteindre complètement le feu.

> Pour plus d'informations

Contactez notre agent constatateur ou la Maison de police de Villers-le-Bouillet !

Agent constatateur

Madame Coralie Streel

085 308 810

coralie.streel@villers-le-bouillet.be

Maison de police de Villers-le-Bouillet

085 308 815

zp.meusehesbaye.villers-le-bouillet@police.belgium.eu

Gestionnaire : Inspecteur principal Wilmet

Agents de quartier : Inspecteur Marchal et Inspecteur Vignati



Les chroniques du PCDN : la ligne verte

Depuis 2019, la Région Wallonne a lancé un pari fou ... Planter 1 million d'arbres ou 4000 km de haies ! Et votre commune, aidée par les bénévoles du PCDN y participe.

Le dimanche 13 décembre dernier, les membres du PCDN aidés du personnel communal et de deux Villersois motivés se sont retroussés les manches pour répondre à ce projet : recréer un maillage vert au cœur de la Hesbaye. Tout ce petit monde s'est donc retrouvé par ce beau matin ensoleillé, la bêche au pied et pas moins de **1000** arbres à planter.

Une vingtaine d'essences indigènes ont été proposées par le PCDN pour répondre au mieux aux enjeux actuels : des arbres pour assurer le maintien et la dispersion des insectes pollinisateurs, des arbres offrant le gîte et le couvert aux oiseaux ou encore des arbres pour lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux.

Tous n'auront pas pu être plantés ce dimanche et ils ont été mis en jauge jusqu'à la prochaine séance. D'ailleurs si cela vous intéresse, vous pouvez toujours venir nous rejoindre. N'hésitez pas à prendre contact auprès de Mme Cécile Charlier (085 616 278) qui vous communiquera nos prochaines dates de plantation. Il en est de même pour les personnes intéressées par ce type de plantation en voirie, le long de leur propriété.

Les Arbres ... nos alliés, nos protecteurs !

Les arbres jouent un rôle essentiel pour la survie de l'humanité. Ils absorbent le gaz carbonique et purifient l'air que nous respirons. Ils agissent positivement sur notre santé, sur notre moral. Ils ont également beaucoup d'importance dans le domaine économique.

> Mais saviez-vous ...

- qu'ils luttent contre l'érosion du sol. Les racines stabilisent le sol et le feuillage freine la chute et le ruissellement des eaux de pluie ;
- qu'ils atténuent les écarts de température et diminuent le réchauffement des sols ;
- qu'ils protègent les cultures et le bétail des vents violents ;

Nous tenions à remercier Lylou et Anne pour leur aide précieuse ainsi que Julien et Marino pour leur disponibilité et leur bonne humeur.



Crédit : @PCDN



Crédit : @PCDN



Crédit : @PCDN



Le CPAS à vos côtés pour faire face à la crise de la COVID-19

Le CPAS joue un rôle essentiel dans l'aide à destination des citoyens impactés financièrement par la crise du coronavirus COVID-19

Les CPAS peuvent octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration. Toute personne qui rencontre des difficultés financières ou administratives peut s'adresser au CPAS. Une analyse individuelle sera alors menée.

Que vous soyez étudiant, travailleurs, chercheurs d'emploi, indépendants, le CPAS peut vous aider dans un grand nombre de domaines : aide en matière de logement, d'énergie, de santé, aide psychosociale, aide à l'accessibilité numérique, besoin de première nécessité, aide dans le paiement de facture, aide administrative...



- Aide au logement
- Aide financière
- Aide médicale,...

Les conditions sont les mêmes pour tous, elles valent donc aussi pour les indépendants.

Contactez le CPAS de votre commune !



Crédit : @DR

LES INDÉPENDANTS ET LE CPAS

La crise sanitaire que nous vivons depuis plusieurs mois a un impact sur la vie de beaucoup d'entre nous. Certains travailleurs sont particulièrement touchés par cette crise, et cela à cause d'une interruption ou d'une diminution de l'activité professionnelle, d'une faillite ou encore à cause de difficultés financières de l'entreprise.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des entités fédérées ont mis en place un certain nombre de dispositifs pour les soutenir : droit passerelle pour les travailleurs indépendants, chômage temporaire pour les travailleurs, aides forfaitaires pour les entreprises dont l'activité a été interrompue, ...

Néanmoins, malgré ces mesures, certains indépendants se trouvent sans ressource.

Le CPAS a pour mission de venir en aide à tous les citoyens, y compris les indépendants. Si vous faites face à une perte partielle ou totale de revenus, vous pouvez bénéficier d'un revenu auprès du CPAS et/ou d'une aide financière en fonction de vos besoins et de votre situation.

Une brochure spécifique a été réalisée par le SPF Intégration sociale à l'attention des indépendants que vous pourrez obtenir sur demande au CPAS ou via le site internet communal.

Outre le revenu d'intégration, le CPAS peut également vous octroyer des aides financières afin de payer vos charges, des aides au niveau des soins de santé, ... La remise en ordre de mutuelle peut également vous être proposée afin de vous permettre de vous soigner correctement. Des avances peuvent également être octroyées, notamment lorsque les droits passerelles mettent parfois du temps à arriver.

Le CPAS de Villers-le-Bouillet reste disponible pour vous écouter, vous informer et vous aider. Si les permanences sociales sans rendez-vous ont été suspendues vu le contexte, le personnel reste joignable par téléphone (019 67 92 00) ou par mail (cpas.villers@cpas-villers-le-bouillet.be) et peut vous recevoir sur rendez-vous afin de discuter de votre situation et de faire le point sur ce qu'il est possible de faire pour solutionner vos problèmes.

Les services de médiation de dettes sont également là pour vous aider.

Le CPAS de Villers-le-Bouillet est membre fondateur de l'Association « Aide, action, médiation », service de médiation de dettes agréé par la Région Wallonne, situé Rue Joseph Wauters, 57 à 4520 WANZE.

085 23 60 21 - aideactionmediation@hotmail.com

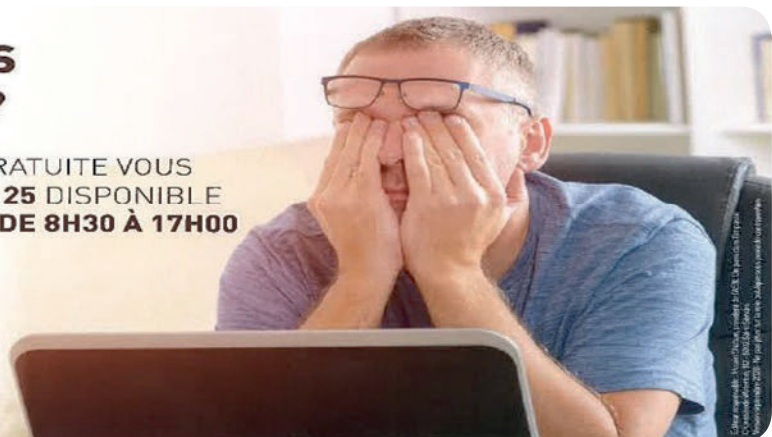
INDÉPENDANTS EN DÉTRESSE ?

UNE LIGNE D'ÉCOUTE GRATUITE VOUS EST DÉDIÉE AU **0800 300 25** DISPONIBLE **DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00**

UNE INITIATIVE DE



Avec le SOUTIEN DE



Crédit : @DR



Le soutien scolaire solidaire toujours bon pied, bon œil !

Auparavant coordonné par le service Jeunesse, le « Soutien scolaire » est devenu, depuis le 1er janvier 2020, une action à part entière et indispensable de notre nouveau Plan de Cohésion sociale grâce à la mobilisation d'un comité de personnes bénévoles. En cette année plus que chahutée, il a tout de même pu reprendre ses activités à la rentrée scolaire.

Par soutien scolaire, nous entendons une aide personnalisée et individuelle donnée aux élèves de l'enseignement primaire inférieur fréquentant l'école communale de Villers-le-Bouillet et ayant besoin d'un coup de pouce en vue de progresser dans le cadre de leur cursus scolaire.

Ces ateliers s'organisent en plusieurs temps. Nous révisons d'abord avec l'enfant les notions qui n'ont pas été parfaitement assimilées en cours via l'aide aux devoirs. Nous effectuons ensuite un travail d'entretien par le biais d'exercices. Nous privilégions l'aspect ludique, sous forme de jeux éducatifs, pour encourager l'enfant et ainsi terminer la journée sur une note sympa.

En ce début d'année, nous souhaitons vivement remercier toutes ces personnes bénévoles sans qui ce projet ne peut continuer d'exister. Merci à Noëlla, Gisèle, Georgy, Véronique et Nicole ! Merci pour votre engagement et votre dévouement. Merci pour votre implication et votre participation. On dit souvent « Le temps, c'est de l'argent », il est important de rappeler que celui que vous consacrez aux autres est inestimable.

Nos remerciements vont aussi à Brigitte, Anne, Fabienne, Sophie, Valérie et toute l'équipe de l'école communale. Enfin, nous pensons à nos anciennes « collègues » Jeannine, Eve, Martine, Josette et nous adressons également une pensée émue à Christiane. Encore merci pour votre bonne humeur et votre sourire !



Des masques buccaux pour les enfants de 10 à 14 ans

Elles s'appellent Bernadette, Eve, Geneviève, Nancy, Odette et Stéphanie, lui, Christian.

En collaboration avec le PCS de Villers-le-Bouillet, ces personnes se sont portées bénévoles pour confectionner des masques buccaux pour les enfants de 10 à 14 ans.

La Commune de Villers-le-Bouillet a fourni le tissu et l'élastique nécessaires à la confection de plus de 650 masques conformes aux instructions données par le Service Fédéral Santé Publique. En plus de leurs couleurs chatoyantes, les tissus sélectionnés étaient en pur coton et en coton tétra pour éviter les allergies éventuelles.

Ces masques ont été distribués aux enfants des écoles primaires de l'entité villersoise et ce avec l'accord des directions d'écoles et des parents d'élèves désireux d'en obtenir.

La commune remercie chaleureusement tous ces bénévoles qui se sont montrés très prolifiques et très professionnels dans leurs réalisations.

Des poubelles urbaines customisées par le Local

Malgré les contraintes sanitaires, le Local a décidé de poursuivre ses activités, en les adaptant évidemment.

C'est ainsi que lors des précédents congés d'automne, un atelier créatif fut organisé en plein-air et sous un grand soleil au plus grand plaisir des jeunes et des animateurs. Une initiative du service Jeunesse et du Plan de Cohésion sociale en partenariat avec Olivier Chaltin, Plasticien.

Un thème était au menu de cet atelier : la customisation de poubelles urbaines !

Au départ de futs reçus aimablement via la société « Père Olive », l'idée était de pouvoir décorer, griffer, customiser ces grands récipients et d'en faire des poubelles urbaines qui serviront lors des différentes manifestations villerssoises. Espérons pouvoir les utiliser le plus tôt possible ... Pochoirs, bombes de couleurs, Posca ont rythmé ces 3 jours ensoleillés.

Nous remercions au travers de cet article la société « Père Olive » pour leur collaboration.





Les camions de collecte sont bi-compartmentés

Vous avez déjà certainement pu observer la collecte de vos conteneurs noirs et verts ou celle des papiers-cartons et PMC. Il se peut qu'ils soient collectés dans un même camion mais attention les différentes fractions ne sont pas mélangées !

La benne est divisée en 2 dans le sens de la longueur afin de pouvoir collecter 2 fractions différentes lors d'une même collecte.

Que deviennent vos déchets ?

Les 2 types de déchets sont ensuite déversés en 2 lieux distincts afin que chaque fraction puisse être recyclée ou valorisée spécifiquement.

- Les déchets organiques sont traités en centre de biométhanisation avec production de biogaz, d'électricité et d'amendements pour le sol ;
- Les déchets ménagers résiduels sont valorisés énergétiquement chez Uvélia ;
- Les PMC sont triés chez Sitel et ensuite envoyés dans des filières de recyclage pour retrouver une nouvelle utilité ;
- Les papiers et les cartons deviennent simplement du papier et du carton neufs.



Crédit : @intradel

Une collecte des déchets entre 6h et 18h

Les camions de collecte des conteneurs, des PMC et des Papiers-cartons sont susceptibles de collecter vos déchets entre 6h00 et 18h00. Dès lors, il est important que les déchets soient mis à rue, soit la veille en soirée, soit le matin avant 6h00.

L'horaire de passage habituel peut être retardé suite à une panne de camion, à des travaux ou à tout autre imprévu. Ne vous inquiétez dès lors pas en cours de journée si vos déchets n'ont pas été collectés à l'heure habituelle. De même, l'horaire de collecte habituel pourrait être avancé. Pour cette raison nous vous demandons de ne pas attendre « l'heure de passage habituelle » pour sortir vos conteneurs, PMC et des papiers-cartons.

Si vous suivez ces conseils et que vous constatez en fin de journée que vos déchets n'ont pas été collectés, il est possible que la fraction n'ait pas été vue par le chauffeur (véhicule garé devant par exemple). Dans ce cas, nous vous invitons à rentrer vos conteneurs, PMC et papiers-cartons et à les ressortir lors de la collecte suivante.

Si cependant la rue entière n'est pas collectée, nous vous invitons à prendre contact avec INTRADEL au 04 240 74 74, dès le lendemain 8h.



Crédit : @intradel

Le cimetière de Vieux-Waleffe rénové

Le cimetière de Vieux-Waleffe a retrouvé une seconde jeunesse en 2020. D'importants travaux de rénovation y ont été menés dans le cadre d'une mise aux normes de l'ensemble des cimetières de l'entité.

Les murs d'enceinte et leurs couvre-murs ont subi une restauration en profondeur afin d'éviter leur effondrement. Douze columbariums ont également été intégrés à proximité de l'entrée. Avec l'ossuaire et l'aire de dispersion en galets, le cimetière répond aux normes fixées par la Wallonie.

La Commune a également effectué d'autres travaux en marge de cette rénovation. Le monument aux morts situé juste devant le cimetière a lui aussi retrouvé une seconde jeunesse. Un sablage et un lettrage ont été effectués. Le coût de la totalité de ces travaux de restauration de notre patrimoine s'élève à 52 500 euros TVA comprise.



Toutes photos Crédit : VLB



Des travaux similaires se poursuivront dans les autres cimetières de l'entité dès 2021. Un aménagement des abords du cimetière de Vieux-Waleffe, principalement de l'espace à proximité du monument, permettant de faire le lien avec le nouveau pavage à l'entrée, est prévu en 2021.

Un premier véhicule roulant au CNG dans notre flotte

Le service Travaux et Entretien bénéficie depuis début décembre d'une nouvelle camionnette plateau de la marque IVECO. Ce véhicule roulant au CNG est le premier de ce type à faire partie de notre flotte. Il s'inscrit pleinement dans l'objectif de verdissement de la flotte communale et de remplacement progressif des différents véhicules qui équipent notre service Travaux & Entretien. A terme, il prendra en effet la place de l'ancienne camionnette plateau de la marque IVECO.

Le coût de l'investissement s'élève à 49 600 euros, dont une partie est subsidiée par la Wallonie à hauteur de 8 081,94€.



Fabienne Gerard a pris sa retraite

Une page s'est tournée fin avril à l'école communale, implantation de Fize-Fontaine. Fabienne Gerard, auxiliaire professionnelle, a pris sa retraite après plus de 30 années de travail pour la Commune de Villers-le-Bouillet. Après avoir beaucoup voyagé entre les différents bâtiments communaux, elle a terminé sa carrière en mettant ses talents au service des plus petits et de leurs institutrices. Nous la remercions pour son dévouement et son travail durant toutes ces années.

Fabienne est maintenant remplacée dans ses fonctions par Caroline Badoux, qui était anciennement puéricultrice à l'école communale, implantation de Vaux-et-Borset.






BE-Alert: alerté directement en situation d'urgence

Qu'est-ce que BE-Alert ?

BE-Alert est un système national qui vous alerte en cas de situation d'urgence. Un bourgmestre, gouverneur ou le Ministre de l'Intérieur peut activer BE-Alert pour envoyer un message à tous ceux qui seraient impactés par la situation d'urgence. Tous les habitants peuvent ainsi obtenir rapidement les recommandations nécessaires, ex. fermer portes et fenêtres en cas d'incendie. Le message BE-Alert peut être transmis via sms, téléphone ou email.

> Notre commune dispose de BE-Alert.

Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous sur www.be-alert.be. Vous pouvez de la sorte être informé si quelque chose arrive chez vous. Vous voulez être alerté en cas de situation d'urgence au travail ou dans votre famille ? Vous pouvez aussi enregistrer ces adresses pour recevoir une alerte.

Je n'ai pas de smartphone. Puis-je aussi m'inscrire ?

BE-Alert peut envoyer un message via différents canaux. Vous pouvez être alerté via un sms, un email ou via un message oral sur une ligne de téléphone fixe. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir un smartphone.

Est-ce que BE-Alert est gratuit ?

Oui. Vous pouvez vous inscrire gratuitement via www.be-alert.be.

Que dois-je faire si je reçois un message de BE-Alert ?

Il vaut mieux suivre les recommandations du message. En cas d'incendie, il vous sera ainsi demandé par exemple de rentrer et de fermer portes et fenêtres. Faites-le aussi vite que possible

Virtual Shopping Days : « Parce que les vitrines numériques ne fermeront jamais ! »

Un grand concours est organisé du 13 au 18 Janvier, durant les soldes d'hiver, dans le cadre des Virtual Shopping Days. Une action à laquelle participent plusieurs commerçants et artisans villersois ! Les Villersois doivent retrouver 5 logos «Virtual Shopping Days» insérés de manière aléatoire sur les sites internet ou sur les pages Facebook de nos commerçants.

Cette action menée par le Syndicat Neutre des Indépendants en collaboration avec l'ADL de Villers-le-Bouillet permet de mettre en avant les ressources numériques utilisées par nos commerçants afin de pallier l'impossibilité du shopping physique. Les grandes chaînes internationales ne sont pas les seules à être présentes sur la toile, il est également possible d'y effectuer des achats locaux et nous vous encourageons à développer ce réflexe ! Trois paniers remplis de délicieux produits locaux, d'une valeur de 100€ chacun, offerts par l'ADL de Villers-le-Bouillet sont à gagner à l'issue de ce concours.

Vous n'avez pas eu l'occasion de participer à ce concours ? Nos commerçants villersois ont mis en place de nombreuses initiatives pour continuer à présenter leurs produits (comme Facebook, site internet, Instagram...) et sont donc accessibles quasi en permanence. Un parfait complément à la vente direct que nous vous invitons à tester. Pour vous aider à les retrouver sur la toile, l'ADL les a recensés dans une liste que vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune :

***www.villers-le-bouillet.be, rubrique Economie/ADL.
Les aides publiques y sont également répertoriées et actualisées régulièrement.***





Soutien aux commerçants/artisans et acteurs de l'Horeca villersois

Des plateformes numériques ont vu le jour ces derniers mois ou sont en construction afin de faciliter l'achat local et permettre à nos commerçants de continuer à vendre en cette période difficile :

Monboncoin.be

Mise en place en partenariat avec le GAL Jesuishesbignon.be, elle vous permet de trouver l'inspiration pour vos cadeaux tout en mettant en lumière les commerçants locaux !

www.jesuishesbignon.be/takeaway

Autre initiative du GAL Jesuishesbignon.be en partenariat avec l'ADL, cette plateforme référence les actions menées par les acteurs de l'Horeca et vous permet donc de les soutenir en cette période difficile.

Une plateforme e-commerce local

L'ensemble des ADL de la région liégeoise, dont celle de Villers-le-Bouillet bien entendu, travaillent actuellement à la création d'une plateforme numérique wallonne dédiée à l'e-commerce local. Une seule plateforme pour centraliser TOUS les acteurs économiques wallons dont les villersois, outil qui va être présenté prochainement au gouvernement wallon dans le cadre de Get Up Wallonia ! et l'appel à projet Smart Commerce.



Flyja décore

l'administration communale

Durant la période des fêtes de fin d'année, le hall de l'administration communale a été mis à disposition de l'un de nos artisans villersois. Cette année, c'est Flyja, créateur de bougies parfumées fabriquées à la main à base de cire de colza (100 % végétale), qui a décoré la vitrine de subtiles couleurs, créant une atmosphère féérique rehaussée de délicats parfums. Comment se procurer leurs produits ? Sur réservation et/ou commande au 0477 94 19 62 ou via la page Facebook Flyja.



Crédit : @VLB

Crédit : @VLB

Agri-Clubs 2021 :

demandez le programme !

Le concept : 4 dates (entre le 9 février et le 10 mars 2021), 4 thématiques et 4 lieux !

Les agri-clubs sont un cycle de 4 conférences à destination des agriculteurs sur diverses thématiques agricoles comme par exemple les circuits-courts, l'énergie et l'environnement, la communication vers les citoyens... nés d'un partenariat entre les ADL de Villers-le-Bouillet et Berloz – Donceel – Faimés – Geer, la FRW et le Gal Jesuishesbignon.be.

L'une des thématiques concernera la présentation de la Commission Agri-rurale de Villers-le-Bouillet, sa genèse et ses différents projets. Le but étant de montrer le dynamisme de notre commission et de nos agriculteurs villersois, très impliqués dans celle-ci, de mettre en avant les initiatives qui en découlent et de servir d'exemple à d'autres communes.

Une belle reconnaissance pour ce groupe de travail - initié début 2020 - qui vise à créer davantage de liens entre les agriculteurs et leurs concitoyens, encourager le « bien vivre-ensemble » à la campagne en communiquant plus et mieux. Un concept qui mérite d'être dupliqué assurément !



Ça bouge à Villers-le-Bouillet ! Bienvenue à de nouvelles activités



• **Nouvelle boulangerie-pâtisserie à Vaux-et-Borset** : Depuis début décembre, « **Aux Saveurs d'Antan** » vous ouvre ses portes du mardi au vendredi de 8h à 18h, le samedi de 8h à 15h et le dimanche de 8h à 16h (fermé le lundi) - Place Grandgagnage, 8 - en-dessous de l'institut d'esthétique Passion Beauté.

• **Action Cubehic** déménage ses activités logistiques et revient à Villers-le-Bouillet début 2021, rue de l'Avenir dans le zoning. 1400 m² dédiés à la logistique d'ameublement (le siège social étant toujours rue Le Marais).

• Envie de petits plats sains, locaux et de saison à emporter près de chez vous ? Dès le mois de février, **le Traiteur 'La Cocotte'** de Warnant-Dreye vous propose une cuisine inspirante, créative, équilibrée et entièrement faite à base de produits frais. C'est rapide et pratique : vous commandez, vous emportez et vous vous régalez ! Page Facebook : Traiteur La Cocotte.

D'autres entreprises sont en bonne voie d'installation dans notre commune, suite au prochain numéro du bulletin communal...

ADL - Rue des Marronniers, 16 - 085 30 88 22 - adl@villers-le-bouillet.be - www.villers-le-bouillet.be (rubrique Économie)



Des cartes de voeux et bricolages pour les résidents des maisons de repos de Villers-le-Bouillet

Les résidents des maisons de repos de Villers-le-Bouillet ont été gâtés à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les élèves de la première à la sixième primaire de l'école communale de Villers-le-Bouillet leur ont concocté quelques présents.

Durant deux semaines, ils ont confectionné cartes de voeux, bricolages et dessins dans le cadre de leur cours de Philosophie et Citoyenneté. Cette action solidaire s'intègre dans le cadre de la pandémie de coronavirus COVID--19.

Elle a pour but de mettre un peu de baume au coeur de tous les résidents qui ne sont pas épargnés par la crise sanitaire, notamment par le manque de contact avec leur famille, en cette période des fêtes de fin d'année.

Les 97 cartes de voeux, 93 bricolages et 93 dessins ont été distribués le mardi 15 décembre dans les deux maisons de repos de Villers-le-Bouillet, Le Marronnier et la Résidence Grandgagnage, par Monsieur Yannick et Madame Emelyne.



Saint Nicolas illumine le visage des élèves

Malgré les conditions sanitaires, saint Nicolas est venu rendre visite aux élèves de l'école communale de Villers-le-Bouillet. Les enfants ont pu lui chanter une chanson et le saluer. Il a bien gâté tous les enfants, soit par un livre, soit par des jeux pour la classe. Chacun est reparti avec un sachet de friandises offert par l'association de parents (APECOV).

Quel plaisir de voir le visage tout joyeux des enfants !



Des nouvelles de l'implantation « I.Peters » à Fize - Fontaine

Coucou, c'est nous les p'tits loups de Fize !

Malgré cette période un peu particulière, nous continuons à vivre de nombreuses aventures, à découvrir et expérimenter de chouettes apprentissages et à accueillir de nouveaux petits amis.

Bienvenue à Maël et Louna. Nos institutrices et la puéricultrice font tout pour nous offrir un environnement sécurisé et épanouissant. Nous profitons dès que possible de l'extérieur...

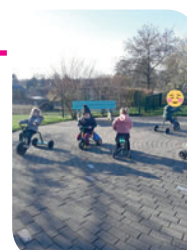
Vive les jeux dans la cour, les activités au verger... À l'intérieur, la cuisine est l'endroit préféré des apprentis cuisiniers. Chez les M2-M3, les ateliers autonomes nourrissent notre curiosité pour les chiffres, les lettres, les mots, les formes géométriques, les

couleurs, la symétrie, le schéma corporel... Chez les accueils et M1, on apprend la sociabilisation... Pas évident de se confronter à l'autre, de partager, d'attendre son tour... et si gai de découvrir tout ce que nos petites mains sont capables de faire : déchirer, dessiner, peindre, coller, découper, malaxer...

Si ça vous dit de nous rejoindre et/ou si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter au 085 21 21 27.

À très bientôt.

Les p'tits loups de Fize, Mmes Sophie, Magali, Sandrine et Kimberley.



Nous sommes dans l'impossibilité d'organiser nos traditionnels vœux, cette année. Mais la fête n'est que postposée.

Dès que les conditions le permettront, le temps perdu sera rattrapé : nous nous réunirons autour de Nancy GRAINDORGE, notre nouvelle Présidente, pour un évènement qu'on vous promet à la fois culturel et festif. Car vous nous manquez. Mais même en période de confinement, les dossiers avancent.

Le permis de la future salle polyvalente est déposé ou va l'être incessamment. Avec au bout de la procédure un lieu neutre, fédérateur et à destinations multiples (fêtes privées, réunions, soupers d'associations, salle de bloque pour étudiants, conférences, ...) bien nécessaire.

Un autre bâtiment (« pôle jeunesse ») est en projet : il aura pour vocation d'être à disposition de notre jeunesse et des mouvements qui la regroupent, sans exception. Avec à l'esprit de belles rencontres et une vraie mixité sociale. Et des actions de solidarité envers les plus faibles, les moins chanceux et nos aînés.

Ces projets sont typiquement « VIDEM », dans la droite ligne du programme que nous avons présenté. Ils visent à rassembler et tirer chaque individu vers le haut, là où la politique traditionnelle divise, en montant les gens les uns contre les autres.

A l'heure où les pouvoirs supérieurs réfléchissent à des économies d'échelle et où les communes commencent à collaborer en pensant supracommunalité, il faut être capable de dépasser les clivages traditionnels, et dessiner le Villers de demain.

C'est sur base de cette réflexion que notre mouvement est né. C'est parce que nous y croyons que nous vous souhaitons, à nouveau, une belle année 2021.

GénérationS4530

Cher(e)s Villersois(e)s,

A l'heure d'écrire ces quelques lignes pour notre journal communal, la situation sanitaire nous a, une fois de plus, imposé des mesures strictes. Des fermetures, des réveillons en petit comité, le télétravail, un couvre-feu.

Nous souhaitons, par ce biais, souligner le courage de chacun, le travail considérable de nos médecins villersois et du personnel médical, l'inventivité de nos commerçants et artisans, les services communaux et la solidarité qui en a découlé.

Nous ne pouvons qu'espérer que dans quelques semaines, notre vie reviendra à la normale.

Des subsides aux clubs de sport

Les clubs ont été touchés financièrement par cette crise. Nous avons souhaité leur apporter une aide en votant un subside spécifique de 20.000€. Celui-ci est partagé entre les clubs de notre commune selon différents critères, l'accent étant mis sur la jeunesse !

Le service travaux

L'hiver est là ! Les lames sont prêtes, le stock de sel est fait, le camion est paré. Nous sommes donc prêts à intervenir pour votre sécurité. Dès à présent, nous tenons à remercier le service voirie pour sa disponibilité et la qualité de son implication.

Le CPAS

Nous voulons aussi mettre en avant le travail du CPAS durant cette crise. Sa présence sur le terrain a été plus qu'appréciable. Merci à tous pour leur investissement !

GénérationS4530

Les mois que nous venons de vivre n'ont pas fait de 2020 une année rêvée et, tout comme nous, vous l'avez laissée derrière vous, sans aucun doute un peu tristes d'avoir passé des fêtes de fin d'année éloigné-e-s de ceux-celles que vous chérissez. Bien que 2021 apporte avec elle son lot d'incertitudes, qu'il faudra sans doute encore patienter un peu avant de retrouver nos proches et nos ami-e-s et qu'il faudra faire encore quelques efforts avant de reprendre une vie « normale », il nous faut aller de l'avant et envisager l'avenir.

De nombreux projets, initiés par nos échevins pendant les mois confinés, devraient se concrétiser cette année. Grâce à un subside de la Région Wallonne, des aménagements cyclables temporaires seront réalisés rue Le Marais et, afin de favoriser la mobilité douce, chère à bon nombre d'entre vous, la Commune s'est également portée candidate pour l'appel à projet « Commune pilote Wallonie cyclable ». Un autre subside, octroyé dans le cadre du plan Pollec (Politique locale Energie Climat), permettra d'engager à mi-temps un coordinateur pour assurer l'élaboration, le suivi et le pilotage d'un Plan pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC), aidant ainsi notre commune à poursuivre les objectifs fixés dans le cadre de la Convention des Maires. Pour redonner à nos campagnes et nos villages leur convivialité, une réflexion sur la propreté publique est également en cours. Ces projets ne sont que quelques exemples du travail accompli chaque jour sur le terrain par nos échevins et les services communaux. De près ou de loin, ils ont tout notre soutien.

Nous vous souhaitons de pouvoir vous aussi, durant toute cette année, mettre en place de beaux projets personnels. Tous nos meilleurs vœux pour 2021 et surtout une excellente santé. Prenez soin de vous, de vos proches et des autres.

En ce début d'année, nous souhaitons vous présenter nos meilleurs vœux, en espérant que celle-ci soit signe de bonne santé pour vous ainsi que pour ceux que vous aimez.

Lors du conseil du 24 novembre 2020, la majorité nous a présenté un projet qui consiste en la mise en place de cubes promotionnels dans deux ronds-points. Un sera placé dans le rond-point à la sortie de l'autoroute Villers-le-Bouillet en venant de Liège et l'autre sera installé dans le nouveau rond-point à la sortie Warnant-Dreye. Il s'agit de cubes métalliques de 5m. Ces cubes serviront à promouvoir l'agriculture et la ruralité mais seront également utilisés pour annoncer les événements communaux.

Coût de l'investissement : 50.000 €. Bien évidemment, il est important de défendre et de mettre en avant l'agriculture ainsi que l'évènementiel de notre village, ce qu'au niveau du Groupe Ensemble nous avons toujours privilégié, mais nous estimons que ce montant est bien trop élevé pour deux cubes. A l'heure actuelle, cet argent aurait pu être bénéfique dans bien d'autres domaines.

Vous pourrez toujours compter sur nous pour relayer vos questions ainsi que vos craintes lors des conseils communaux ou conseils CPAS. Comme lors du conseil CPAS du mois de novembre où nous avons interpellé la majorité sur ce qui nous semble être un vrai problème déontologique concernant le remplacement du Président du CPAS par une conseillère qui, selon nous, n'avait pas à le remplacer ...

Nous sommes là pour vous.

Le Groupe Ensemble.



Les permanences Infor Jeunes reviennent à Villers-le-Bouillet

Afin de permettre à un maximum de personnes d'avoir accès à l'information, aux animations et aux services que l'équipe dispense, le centre Infor Jeunes Huy se déplace à nouveau dans les différents villages de l'entité villersoise afin d'amener l'information là où elle est nécessaire.

Cette permanence gratuite est donc organisée dans chaque village et est ouverte à toutes les personnes de la commune. Vous pourrez notamment y trouver toutes les informations concernant les jeunes de 12 à 16 ans et + encore. Les informateurs seront munis de nombreuses documentations ainsi que des dossiers juridiques afin de répondre à n'importe quelle question en matière d'emploi, d'enseignement, de formation, de logement, de job étudiant, de loisirs et de vacances ou bien encore de justice.

Planning des permanences :

- **Mercredi 12 février 2021** – de 16h00 à 18h00
Maison de quartier de Vaux-et-Borset.
- **Mercredi 10 mars 2021** – de 16h00 à 18h00
Maison de quartier de Warnant-Dreie.
- **Mercredi 21 avril 2021** – de 16h00 à 18h00
Maison de quartier de Fize-Fontaine.
- **Mercredi 12 mai 2021** – de 16h00 à 18h00
Maison de quartier de Vieux-Waleffe.
- **Mercredi 02 juin 2021** – de 16h00 à 18h00
Administration communale de Villers-le-Bouillet.

Pour toute information complémentaire, merci de bien vouloir contacter Romain Baguette, Éducateur communal au 085 308 812 - romain.baguette@villers-le-bouillet.be ou bien encore Mickaël Lhomme, Chef de projet PCS au 085 616 281 - mickael.lhomme@villers-le-bouillet.be.



Etat civil

> DÉCÈS

Jean-Pol GERMAUX (02/09/2020) de Villers-le-Bouillet
 Marcel SERET (05/09/2020) de Villers-le-Bouillet
 Marie DORCQ (16/09/2020) de Fize-Fontaine
 Marie RÉMON (20/09/2020) de Villers-le-Bouillet
 Hubert MORAY (22/09/2020) de Warnant-Dreie
 Jean Marie HABETS (23/09/2020) de Warnant-Dreie
 Nelly CORNET (04/10/2020) de Warnant-Dreie
 Jean CHRISTIAENS (09/10/2020) de Warnant-Dreie
 Monique COLLARD (10/10/2020) de Vaux-et-Borset
 André KUCIAPA (14/10/2020) de Villers-le-Bouillet
 André Courtois (25/10/2020) de Villers-le-Bouillet
 Louis SERET (26/10/2020) de Warnant-Dreie
 Julie VOETS (28/10/2020) de Villers-le-Bouillet
 Eliane HERMANS (01/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 Marcel BOURGUIGNON (01/11/2020) de Vaux-et-Borset
 Mariette MAYER (01/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 Jeanne CAO (04/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 Helena LEVENSTOND (05/11/2020) de Warnant-Dreie
 Patrick PARMENTIER (06/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 Wilhelmine GEERAERTS (09/11/2020) de Villers-le-Bouillet

Liliane COLOT (10/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 André FONTIGNIE (11/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 Yvonne LARUELLE (13/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 Hilda OLIEUX (17/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 Geneviève SIMONET (19/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 Michèle MERTENS (21/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 Alain MOERMANS (23/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 Emmanuel JACQMIN (25/11/2020) de Villers-le-Bouillet
 Roger BOTHIER (02/12/2020) de Villers-le-Bouillet
 Edmond CHABOT (02/12/2020) de Vieux-Waleffe
 Denise BALACE (09/12/2020) de Villers-le-Bouillet
 Arlette LANNOY (18/12/2020) de Villers-le-Bouillet

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des défunts.

> NAISSANCES

Tous nos vœux de bonheur aux familles de
 Jonas – Florian – Noé – Luca – Sophia – Athalya
 Léna – Pablo – Inès – Marin – Rose – Basile – Pierrot

Félicitations à tous !